



Réunion plénière du 25 mai 2011
Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	30-05-2011	Première rédaction par M. Collot	Membres du secrétariat et du bureau
Version 2	06-06-2011	Corrections Bureau	Membres du bureau
Version 3	08-06-2011	Relecture Bureau	Membres du comité
Version 4	17-06-2011	Relecture Comité	Intranet-Internet
Version 4.1	14-09-2011	Correction point 5 (Inspire-M.Leobet)	Membres du comité

Présents

Comité	Présidents
Pascal Géraut – DREAL Pays de la Loire	Jean Bruneau – MEDDTL CGEDD
Michel Faure – DREAL PACA	Jean Bourcet – MAAPRAT – CGAAER
Yves Geoffroy – DRAAF Basse-Normandie / Directeur	Secrétariat
Olivier Morzelle – DDT Vaucluse Directeur	Michel Collot - MAAPRAT DGAL
Alain Barry – MEDDTL DGALN	Jean-Loup Delaveau – MEDDTL CERTU/GNSI
Michel Würtz – MAAPRAT SG/SM/CSI	Fabrice Thiébaux – MEDDTL CERTU/GNSI
Francis Merrien – MEDDTL CGDD/DRI - MIG	Pierre Werny – MEDDTL CERTU/GNSI
Marc Léobet – MEDDTL CGDD/DRI - MIG	Invités
Claude Soussan – MEDDTL SG/SPSSI Adjoint au directeur	Gilles Candau – MIOMCT DSIC
Christophe Rousson – MAAPRAT SG/SM/SDSI Chef du DIG	Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne/SRISE
Gilles Guillouet – MEDDTL CPII/DO Sud-Ouest - CMSIG	Muriel Malleret – DRAAF Aquitaine/SRISE
Nathalie Letessier – Ville de Créteil & Agglo Plaine Centrale	Hervé Joslain – DREAL Pays de la Loire
Nicolas Devauvre – MAAPRAT/DGPAAT/BSM représentant Frédéric Lambert	Arnaud Gallais – CETE Ouest / PAN ADS Hélène Augu – ONEMA

Excusés

François Salgé – MEDDTL DGALN – Chargé de mission
Tignon Joël – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Philippe Cros – MAAPRAT SG/SM/CSI
Frédéric Lambert – MAAPRAT/DGPAAT/SDG Sous-directeur

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions de la COVADIS de mars 2011
2. Avancement de dossiers en préinstruction et instruction
3. Géostandard soumis à validation : Servitudes d'Utilité Publique
4. Géostandard soumis à examen : Éolien Terrestre
5. Points divers

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du [portail de l'information géographique](#).

En préambule et au nom du comité, les présidents remercient Gilbert Nicolle, appelé à d'autres fonctions, pour son action au sein du secrétariat permanent de la COVADIS.

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 23 mars 2011

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance.

2. Avancement de dossiers en préinstruction et instruction

Pierre Werny présente les nouvelles demandes transmises au secrétariat de la COVADIS ainsi que les dossiers en cours d'étude.

Thématiques en cours d'étude	
Zonages eau	Le secrétariat étudie la version 1 du dictionnaire « Zonages » publié par l'ONEMA en avril 2011 et travaille à sa déclinaison au format COVADIS. On y retrouvera en autres la description des Aires d'Alimentation de Captage, des SAGES et d'autres concepts liés à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.
RGC : Routes à Grande Circulations	Les rapporteurs recueillent les remarques des différents acteurs (SETRA, DSCR, DGITM)
ANT : aménagement numérique du territoire	Un premier standard portant sur l'aspect « infrastructures de communications électroniques » est en cours de rédaction avec le conseil régional d'Aquitaine et devrait être présenté lors de la prochaine plénière.
SRCE : trames vertes et bleues	Un projet concernant les SRCE et la cartographie des trames vertes et bleues est à l'étude et nécessite de clarifier certains concepts. Ce travail fera l'objet d'une collaboration entre la COVADIS, le CERTU, l'ONEMA et le CEMAGREF.
Découpage électoral	La demande a été transmise au ministère de l'intérieur. L'instruction débutera lorsque le Conseil d'Etat aura rendu son avis concernant les conseillers territoriaux. (avis attendu pour fin novembre)
MAE et MAEt	Les contacts ont été renoués avec l'ASP, la DGPAAT et les services déconcentrés. L'idée est d'étendre le standard à d'autres données intéressantes détenues par l'ASP et de contacter d'autres partenaires tels que l'agence BIO.
Plans de prévention des risques (PPR)	En accord avec la DGPR, Un appel à commentaires pourrait être lancé à la suite de l'étude actuellement menée par le secrétariat sur la compatibilité du standard avec l'application CARTORISQUE.
Nouvelles demandes	
Occupation des sols et et infrastructures de transport en IDF	La demande n'est pas retenue car les données concernent uniquement l'île de France.
BASIAS : Base d'Anciens Sites Industriels et Activité de Services	Cette base de données est produite et diffusée le BRGM. Les données sont accessibles en ligne (en téléchargement ou au format WFS). Ces données de type « référentiel externe » clairement décrites et documentées n'ont donc pas à faire l'objet d'une standardisation par la COVADIS. Cette demande soulève une nouvelle fois la question de l'absence d'administration des référentiels externes (autres que ceux de l'IGN) au niveau du GéoREPERTOIRE et des GéoBASES. Michel Würtz est invité à saisir la CCIG, compétente sur cette problématique.
Aire de rétention des poids lourds en situation de crise	Cette demande devra être instruite en collaboration avec les services en charge de la problématique de la gestion de crise (DDT, SDSIE, Ministère de l'intérieur). La DRE Zone Aquitaine sera contactée.
Retour sur fiches validées	
« Zones défavorisées de	Les zonages décrits par ces deux fiches GéoREPERTOIRE sont-ils distincts ou

montagne » vs «communes soumises à la loi montagne »	identiques ? Le secrétariat de la COVADIS a saisi la DATAR compétente sur le sujet.
--	--

3. Géostandard soumis à validation : Servitudes d'utilité Publique (SUP)

Arnauld Gallais (point d'appui national ADS) présente le résultat de l'appel à commentaire concernant le standard SUP. Cet appel à commentaires qui s'est déroulé du 4 avril au 16 mai 2011 portait sur le document géostandard, sur sept fiches thématiques et sur l'implémentation informatique.

Ont été recueillies 16 contributions issues de 7 services (2 DREAL, 4 DDT et le PND Urbanisme). Hormis quelques remarques « métier » concernant la description de certaines SUP spécifiques (PT4, T5), la plupart des contributions portaient sur l'implémentation informatique du standard en GéoBASE et sur les liens GéoSUP / GéoBASE.

L'implémentation choisie tient compte des spécificités de chacun des deux systèmes (GéoSUP et GéoBASE) et a donc nécessité de déroger à certaines règles de nommage et principes de codage existants au sein de ceux-ci. M. Würtz fait remarquer que cette dérive est nécessaire pour s'adapter aux deux outils, chacun ayant ses contraintes propres et ses limitations, et que dans l'esprit de l'emploi du GéoREPERTOIRE et des GéoBASE, il s'agit avant tout d'unifier et de pouvoir consolider les données au niveau régional et national, plutôt que d'imposer des contraintes.

La version soumise à validation prend en compte les résultats de l'appel à commentaires et reformule les points ayant posé questions.

Décision n° COVADIS_201105_01

Le comité valide le standard décrivant les servitudes d'utilité publique (SUP).

Le standard sera publié avec les fiches méthodologiques de chaque catégorie de servitudes, au fur et à mesure de leur validation. Chaque fiche validée sera déclinée par des gabarits de tables spécifiques ainsi que par un ensemble de fiches de métadonnées-standard.

4. Géostandard soumis à examen : Eolien terrestre

Hervé Joslain et Pascal Gérard de la DREAL Pays de Loire présentent une première version du standard « Eolien terrestre » issu du travail réalisé en liaison avec la région Bretagne.

En préambule et en référence à la problématique « Eolien maritime » présentée en plénière du 26 janvier 2011, les rapporteurs rappellent que les contextes de l'éolien terrestre et de l'éolien maritime sont très différents.

Le standard poursuit un double objectif : organiser la collecte des données nécessaires au suivi de la filière éolienne et produites par les niveaux départementaux et régionaux et consolider ces données en une base apte à produire des indicateurs mesurant l'atteinte de l'objectif de production d'électricité renouvelable fixé dans le schéma régional à l'horizon 2020.

Le standard traite des différentes entités qui s'articulent dans le schéma régional éolien :

- les zones favorables à l'éolien terrestre
- les zones de développement de l'éolien

- les parcs éoliens
- les mats des éoliennes

Le standard sera complété par la prise en compte des derniers décrets en instance de publication puis donnera lieu à un appel à commentaires pour une validation finale attendue en novembre 2011.

Les DREAL Pays de Loire et Bretagne travaillent également à sa déclinaison opérationnelle sous la forme d'un outil (base de données) chargé de la collecte et de la consolidation des données.

Avant de finaliser leur projet, elles devront consulter la DGEC, responsable au sein du MEDDTL de cette activité, ainsi que d'autres DREAL ayant également travaillé sur ce thème (Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Picardie,..). La consultation des DREAL pourra se faire via les CMSIG.

5. Points divers

Appel à commentaires sur les spécifications des thèmes de l'annexe III d'Inspire

M. Léobet présente le mécanisme (complexe) d'élaboration des spécifications des annexes II et III d'INSPIRE et explique les modalités d'organisation des appels à commentaires qui auront lieu de juin à octobre 2011. Ces spécifications n'étant pas directement accessibles, il convient de prendre contact avec la MIG pour les consulter.

M. Léobet propose un tableau permettant d'identifier selon lui les thèmes sur lesquels il convient d'être particulièrement vigilant et sur lesquels il invite les directions centrales métier concernées à exprimer leur point de vue.

Les représentants au niveau du groupe de liaison INSPIRE sont, pour les ministères du développement durable et de l'agriculture, Marc Léobet, Élisabeth Rinié et Michel Würtz.

Présentation de l'outil de workflow de la COVADIS

P. Werny présente le nouvel outil de suivi des demandes qui sera utilisé par le secrétariat de la COVADIS en remplacement de celui existant intégré au GéoREPERTOIRE et qui sera mise en place à l'automne.

Ce nouvel outil, adapté au mode de fonctionnement du secrétariat, se veut plus interactif en offrant la possibilité à tout utilisateur de réagir sur les demandes formulées ou d'ajouter des pièces jointes. Il permettra également à la COVADIS de rendre compte en temps réel de l'avancement de l'instruction des dossiers en cours d'étude. Hébergé par le CERTU, il sera ouvert sur l'internet, la possibilité de déposer une demande étant limitée aux utilisateurs dûment authentifiés (ADL des services du MAAPRAT et du MEDDTL, représentants CNIG des collectivités territoriales) .

Cet outil basé sur le bugTracker MANTIS déjà utilisé au sein du GéoREPERTOIRE ne devrait pas poser de problème d'appropriation aux utilisateurs du fait d'une ergonomie quasi identique. Les modalités de mise en place de l'outil, en particulier celles liées à l'authentification seront précisées prochainement.

Prochaine réunion plénière

le **23 septembre 2011** de 10h00 à 13h00
au ministère du développement durable, Tour Voltaire (salle 03.35)
La Défense